

Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre, le Conseil Communautaire légalement convoqué (le 16 novembre) s'est réuni, à la maison du canton, à 18 heures, sous la présidence de Madame Florence DURANDE, Conseillère Départementale et Présidente de la COMCOM du canton de Criquetot l'Esneval.

Etaient présents :

Florence DURANDE , Daniel LEBRUN, Sylvie BOULEN, conseillers communautaires d'Angerville l'Orcher, Patrick LEFEBVRE, Eric MABIRE, conseillers communautaires d'ANGLESQUEVILLE L'Esneval, Jean-Pierre LEDUC, conseiller communautaire de Bénouville, Jean-Pierre BONNEVILLE, Jean-Pierre LEMOINE Conseillers Communautaires de Bordeaux Saint Clair, Alain FLEURET, Dominique FOUBERT, Béatrice LEMAISTRE , Conseillers Communautaires de Criquetot l'Esneval, Jacques CHAMBRELAN, suppléant de Fongueusemare, Hervé LEPILEUR , Philippe AUGER, Conseillers Communautaires de Gonnevillle la Mallet, Daniel LEMESLE, Conseiller Communautaire d'Hermeville, Jean-Claude DESCHAMPS , conseiller communautaire de Heuqueville, Alain RENAUT, conseiller communautaire de Pierrefiques, Cyriaque LETHUILLIER, conseiller communautaire de la Poterie cap d'ANTIFER , Etienne PLANCHON, suppléant de Ste Marie au Bosc, Gérard GARREAU ,conseiller communautaire de St Martin du Bec, Raphael LESUEUR ET Laurent LANGE conseillers communautaires du Tilleul, Bernard HOUSSAYE, Thérèse BARIL , Jean-François GARGUELLE, Conseillers communautaires de Turretot, Patrick DUMOULIN , Conseiller communautaire de Vergetot, Martine VIALA , conseillère communautaire de Villainville

Excusés : Patrice DELAMARE, Conseiller communautaire de St Jouin Bruneval, Grégoire MICAUX, conseiller Communautaire de Beaufort

Représentés : Patrick BUCOURT par Jean-Claude DESCHAMPS, Franck COTTARD par Hervé LEPILEUR, Bertrand LEFRANCOIS par Florence DURANDE, Hélène AUBOURG par Alain FLEURET

Sylvie BOULEN est élue secrétaire à l'unanimité

Madame la Présidente ouvre la séance en demandant qu'une minute de silence soit observée à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre dernier.

Monsieur Hervé LEPILEUR demande que les noms des six conseillers communautaires favorables au maintien de certaines exonérations soient inscrits sur le procès-verbal de la dernière séance : Il s'agit de Florence DURANDE, Martine VIALA, Alain FLEURET, Sylvie BOULEN, Daniel LEBRUN

Rapport de Madame la Présidente

Délibération RP2015261101 : Avis sur projet 2015 de Schéma Départemental de Coopération intercommunale, rapporteur Florence DURANDE

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales,

Vu le précédent schéma de coopération intercommunale, établi en 2011, validé par délibération du conseil communautaire lors de sa séance du 28 juillet 2011,

Vu les courriers de Monsieur le Préfet des 06 aout et 02 octobre 2015

Vu la précédente délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2015,

Vu la pertinence et l'intérêt de respecter l'esprit de la Loi NOTRe

Considérant la réalité du bassin d'emploi et l'attractivité avérée du secteur havrais

Le Conseil Communautaire prend acte et approuve le projet de fusion de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval avec la CODAH

Réaffirme, néanmoins l'intérêt de créer un territoire plus large, porteur de cohérence, de sens et d'avenir pour les populations, s'appuyant sur la fusion des trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval, Communauté de Communes du Canton de St Romain de Colbosc et CODAH.

Il en est ainsi délibéré par 31 voix sur 31, soit l'unanimité.

Délibération RP2015261102

Objet : mise en place de la commission consultative paritaire-SDE

Exposé des motifs :

La promulgation de la loi de transition Energétique pour la croissance Verte (TECV) induit la création d'une commission consultative paritaire. Monsieur Hervé LEPILEUR est délégué de la Comcom au sein du SDE 76 et ne peut donc pas appartenir à la Commission consultative paritaire en qualité de représentant de la Comcom du canton de Criquetot l'Esneval ;

Dans le courrier du Président Patrick CHAUVET, du 02 novembre dernier, il est demandé de se prononcer sur le représentant avant le 30 novembre 2015.

Il nous faut élire une ou un représentant à la Commission Consultative paritaire.

Madame la Présidente demande à Monsieur LEPILEUR de préciser le rôle de ladite commission, ce qu'il fait au moyen d'un tableau « pédagogique »

Sur proposition de Madame la Présidente, le nom de Jean-Pierre BONNEVILLE est avancé.

Le Conseil communautaire à l'unanimité valide cette unique candidature et élit Jean-Pierre BONNEVILLE en qualité de membre de la Commission consultative paritaire du Syndicat Départemental d'Energie 76

Ainsi délibéré, à l'unanimité

RP2611201503 :

Objet : Modification statuts et règlement intérieur du Grand Pôle Métropolitain

Madame la Présidente indique que la volonté des élus constituant l'association de Préfiguration du Pôle Métropolitain est de relancer cette structure en tout début 2016. Pour ce faire il y a lieu de « toiletter » les statuts. Les textes parvenus aux conseillers communautaires ne faisant l'objet d'aucune remarque sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Commission des Finances, budget, fiscalité, administration générale, actionnariat

Délibération CF2015261101

Objet : Autorisation à donner à Madame la Présidente pour signer les marchés de travaux du cabinet Médical :

Pour faire suite au lancement de l'avis d'appel public à concurrence pour l'opération : Maison médicale, procédure adaptée avec publication dans Paris Normandie, BOAMP, dématérialisation sur le site de l'ADM, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis. L'analyse des offres est reproduite ci-après

Le permis de construire a été délivré le 26 octobre dernier

| Corps d'état et entreprise | Montant HT |
|---|-------------|
| Lot1 : Gros œuvre : SNET | 82.343,80 € |
| Lot2 : Charpente, Bois : entreprise LTB | 33.857,10 € |
| Lot3 : Couverture, Tuiles : SAUVAL | 24.146,02 € |
| Lot4 : Menuiseries extérieures- SGM | 32.178,00 € |
| Lot5 : Menuiseries intérieures, cloisons, plafonds : MORICE | 45.476,50 € |
| Lot6 : Plomberie, chauffage : MASSELIN | 68.000,00 € |
| Lot7 : Electricité : SNER | 35.830,65 € |
| Lot8 : Carrelage, faïence : SYMA | 19.759,00 e |
| Lot9 : Peinture : ECOLOR | 9.087,75 € |
| Lot10 : VRD : EUROVIA | 99.747,20 € |
| | |

Le conseil communautaire, à l'unanimité (31 voix sur 31) autorise Madame la Présidente à signer les marchés ci-dessus mentionnés.

Ainsi délibéré, à l'unanimité,

Délibération CF2015261102

Rapporteur : Alain FLEURET, en transversalité avec Commission des affaires immobilières, Travaux : Mission SPS et bureau de contrôle pour travaux Aquabowling des Falaises

Il est rappelé la précédente délibération (Cf Conseil Communautaire du 29.09.2015, relative aux travaux de la piscine). La consultation tant pour la mission SPS que pour le Bureau de contrôle n'ont pas été suspendues à la différence des lots travaux.

Il est proposé d'attribuer la mission SPS à la société DEKRA pour un montant de 760 € et la mission Bureau de contrôle à la société Qualiconsult.

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Madame la Présidente, à signer les pièces administratives et contractuelles.

Délibération n°CF2015261103 : location d'un copieur polyvalent pour le service urbanisme :Rapporteur Alain FLEURET :

Le CTP départemental s'est réuni le 13 novembre et a validé la création du service renseignements d'urbanisme au sein de la Comcom du canton de Criquetot l'Esneval.

Conformément aux engagements la fourniture d'un copieur revient à la Comcom de Criquetot l'Esneval.

Une consultation a été lancée, la solution Kyocéra DBSM a été retenue sur la base d'un contrat de cinq ans : fourniture 76 € Ht et copie noir et blanc 0.0036, couleur 0.035 € Ht.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Madame la Présidente à signer les pièces du marché

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Délibération CF2015261104 : Location BOM (Bennes à ordures ménagères) et amplirol, polybenne

Concernant la location de camions BOM longue durée sur 60 mois, il est nécessaire d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché avec la société Mercurys, sise au Havre. Le loyer mensuel 14.120 euros pour location un polybenne amplirol neuf, deux camions BOM Neufs (Man pour motorisation et Gesink Norba pour bennes) et un camion d'occasion. La reprise est calculée sur 40.300 € nets.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Madame la Présidente à signer le marché

Délibération CF2015261105 : Acquisition de conteneurs points d'apport volontaire,

Il convient d'autoriser la présidente à signer le marché avec la société Plastic Omnium pour un marché à bons de commande pour des renouvellements au fil de l'eau de contenants Verre : tarif 992,00 € Ht, Papier 1065 €, sélectif : 1047 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Madame la Présidente à signer le marché à bons de commande

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Commission des finances, budget, fiscalité, administration générale, actionnariat, en lien avec la Commission des Ordures ménagères, rapporteurs Alain FLEURET et Bernard HOUSSAYE

Délibération CF 2015260106 : acquisition de bennes destinées à la déchetterie,

Afin de renouveler les bennes de la déchetterie dont une datait de l'ouverture du site, la société Gillard a été retenue sur la base d'une benne de 12 m3 et de deux bennes de 30 m3 pour un montant HT de 10.360 €

Madame la Présidente est autorisée à l'unanimité à signer les pièces du marché.

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Commission ordures ménagères, déchetterie, et développement durable :

Délibération COM2015261101

Objet : Signature conventions élargissement tri plastiques

Exposé des motifs ; La Comcom du canton de Criquetot a été labellisée pour le tri et la valorisation de tous les emballages plastiques. Cet élargissement nécessite de modifier la relation contractuelle avec Eco-Emballage et en cascade avec Ipodec Normandie SAS et VEOLIA Propreté Nord Normandie;

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise Madame la Présidente à signer ces trois documents relatifs à la deuxième phase de l'expérimentation d'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique avec Eco emballage, au marché de tri des déchets recyclables et assimilés avec IPODEC et l'avenant au contrat type de reprise option fédérations.

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Délibération COM2015261102 : Objet signature convention avec la SNPM (Plantes médicinales) Rapporteur Bernard HOUSSAYE,

Exposé des motifs a l'occasion de la lecture du bilan positif de la collecte des thuyas pour élaborer des huiles essentielles, une quarantaine de tonnes sur 14 bennes d'Avril à Octobre, il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour l'autorisation de signature de la convention de reconduction avec la société SNPM.

Vu les résultats encourageants, et l'intérêt de la valorisation des thuyas, il est unanimement décidé de reconduire l'opération et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention bipartite

Ainsi délibéré à l'unanimité,

Commission lutte contre les inondations, relations bassins versant, loi sur l'eau et AREAS, chemins verts et randonnée

Présentation des itinéraires de randonnée à inscrire au Programme Départemental :

Madame la Présidente rend compte d'une réunion avec Hervé LEPILEUR, les animateurs départementaux des chemins verts le 17 novembre dernier. Il a été décidé après test par les services du département de maintenir, dans un premier temps quatre itinéraires au titre du PDIRP. Les autres circuits présentent, en raison du croisement de routes départementales plus de danger. Il y aura toujours possibilité de créer chaque année une boucle supplémentaire. Les chemins 1, 2, 6, 11 (Etretat Nord/ Sud, Fongueusemare, Cuverville, Ecraiville, et limite bois des Loges et Gonnevillle, Anglesqueville l'Esneval en lisière de St Jouin Bruneval seront positionnés en catégorie 1 ou 2 bénéficiant de subventions de 30 ou 60% et de 35% pour l'entretien régulier. Chaque Conseiller communautaire a sur son banc un exemplaire du dossier de candidature. Hervé LEPILEUR indique qu'il conviendra d'installer des bancs et tables de pique-nique.

Il est demandé aux communes qui ne l'ont pas encore fait de délibérer sur l'acceptation de l'ensemble des voiries sur les boucles de randonnée.

La Commission permanente du Département devrait valider cette démarche en février 2016.

Chemin communal de Pierrefiques : Madame la Présidente donne la parole à Alain RENAUT qui expose la situation de la forte dégradation d'une voie communale suite à de violentes pluies qui ont été assorties de la déclaration catastrophe naturelle. Une rencontre a eu lieu avec l'assureur de la Comcom il y a quelques semaines. L'affaire doit se trancher entre compagnies d'assurances ; Pour cette dégradation de route, sur 88 mètres remise en état évaluée à 55.000€, la commune demande la participation de la Comcom. Madame la Présidente indique que la Comcom n'a pas la compétence et n'est pas responsable au titre de la Responsabilité civile ; Alain RENAUT évoque un exemple sur St Martin du Bec qui est inapproprié car concernant le Syndicat d'eau qui a réalisé une noue protectrice de la nappe à proximité immédiate de l'unité de traitement des nitrates et sur la zone immédiate de captage. Les assurances seront relancées.

Concernant les locations longue durée de Camions BOM, il est indiqué que le nombre de véhicules pourrait s'ajuster à la baisse en modifiant les tournées et en supprimant les journées à trois voire quatre équipages. Hervé LEPILEUR membre de la CAO mentionne que le kilométrage est illimité et qu'un jeu de pneumatiques sera changé par an

Après une heure de réunion, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée